

ADRESSES UTILES

1. Informations générales

- ✓ points relais conseil : <https://oref.grandest.fr>

2. Livret de recevabilité de la demande (livret 1)

- ✓ vous êtes salarié de la fonction publique d'État/territoriale/hospitalière, la demande de recevabilité est à faire sur le site de l'ASP (Agence de services et de paiement) : <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/deass-telechargements>
- ✓ vous êtes salarié du secteur privé, demandeur d'emploi ou bénévole, vous déposez votre candidature VAE sur le site du portail France VAE : <https://vae.gouv.fr/>

3. Questions de prise en charge

Si vous ne relevez pas de France VAE, vous pouvez notamment vous renseigner auprès de :

✓ OPCO Santé – UNIFAF

Espace européen de l'entreprise
19, avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : 03 90 22 22 30
grand-est@opco-santé.fr

✓ OPCO Cohésion Sociale – UNIFORMATION

5, rue René Char
21000 DIJON
Tél : 0820 205 206

✓ OPCO Entreprises de proximité – AGEFOS PME

4 allée des Forgerons
Aéroparc 3
67960 ENTZHEIM
Tél : 03 88 49 41 51

- Antenne LUTTERBACH
Route de Thann
Cité de l'Habitat
Immeuble B
68460 LUTTERBACH
Tél : 03 89 35 48 00

FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Pour les candidats qui ne relèvent pas de France VAE (agents de la fonction publique, personnes travaillant à l'étranger), les actions d'accompagnement VAE peuvent être éligibles au titre du Compte Personnel de Formation. Une contribution personnelle de 150 euros (ticket modérateur) est demandée aux titulaires du CPF pour toute action mobilisée.



Nous pouvons vous guider dans vos démarches, si besoin est.

OBJECTIF

La VAE permet à toute personne de faire reconnaître les compétences qu'elle a acquises au cours d'une activité salariée ou non salariée et / ou bénévole, en lien direct avec le diplôme visé.

Vous avez besoin d'être conseillé ou informé, n'hésitez pas à nous contacter :

- ✓ Geneviève LESPRIIT, responsable pédagogique
g.lesprit@praxis.alsace
tél : 06 25 35 71 96



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE PRAXIS
SOCIALE**

Diplôme d'État d'Assistant de Service Social (DEASS)

Code RNCP 37675/échéance 31/08/2026
MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SOLIDARITÉ

par la

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

École supérieure de praxis sociale

03 89 33 20 00

www.praxis.alsace

vae@praxis.alsace

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Décret n°2018-734 du 22 août 2018
- ✓ Arrêté du 22 août 2018

Le référentiel professionnel

1. Définition du métier

« L'assistant de service social est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il mène des interventions sociales, individuelles ou collectives, en vue d'améliorer par une approche globale et d'accompagnement sociale les conditions de vie des personnes et des familles. (...) »

2. Le référentiel Fonctions/Activités comprend 5 Fonctions

- Accueil et écoute des personnes
- Evaluation, conseil et orientation
- Accompagnement social individuel
- Accompagnement social collectif
- Conseil au développement des politiques sociales et territoriales

3. Le référentiel de compétences : il est structuré en 4 Domaines de compétences, eux-mêmes composés respectivement de 2 Blocs de compétences (BC)

- **DC1** Intervention professionnelle en travail social
 - **BC1** Intervention sociale individuelle
 - **BC2** Intervention sociale collective
- **DC2** Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail sociale
 - **BC3** Diagnostic social territorial
 - **BC4** Analyse de l'environnement social, familial et territorial
- **DC3** Communication professionnelle en travail social
 - **BC5** Expression et communication écrite et orale
 - **BC6** Communication professionnelle en travail social
- **DC4** Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles
 - **BC7** Connaissance et analyse des contextes institutionnels
 - **BC8** Mobilisation des acteurs et des partenaires

La validation d'un DC passe par celle des deux BC qui le composent. La validation des quatre DC conduit à l'obtention du DEASS.

CONDITIONS REQUISES POUR ACCÉDER A LA VAE POUR LE DEASS

- ✓ justifier d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme. Peuvent être prises en compte sous certaines conditions les périodes de formation lorsqu'elles sont réalisées en situation de travail
- ✓ le lien direct de l'expérience acquise avec le diplôme est établi à partir du référentiel professionnel
- ✓ il est possible de se présenter à la certification partiellement ou en totalité.

Dispenses

Les candidats titulaires, depuis 2021, des diplômes suivants : DEES, DECESF, DEEJE, DEETS, DEJEPS, bénéficient de la validation automatique des DC3 et DC4.

Poursuites d'études :

Poursuite d'étude possible en vue de préparer des diplômes d'encadrement : le DE d'ingénierie sociale, le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES), le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ou cursus universitaire type Master.

NOUS LOCALISER

Notre école est située sur 2 sites, à Mulhouse :

- ✓ le site Schlumberger : [4 rue Schlumberger](#)
- ✓ le site Kennedy : [22 avenue Kennedy](#)

Notre école et différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. En ce qui concerne les autres types de handicap, nous sommes à l'écoute de votre projet et besoins. N'hésitez pas à nous contacter.

Formation initiale :

Pour plus d'information concernant la formation initiale, rendez-vous à la page suivante :

<https://www.praxis.alsace/formations/assistant-de-service-social/>

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

L'accompagnement a pour but d'aider le candidat à la VAE, en vue de la constitution du dossier de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2)

- ✓ à s'approprier le référentiel professionnel
- ✓ à comprendre la démarche VAE et ses contraintes d'écriture
- ✓ à décrire et analyser son expérience et à se préparer à l'entretien avec le jury VAE.

Il permet aussi de se préparer à l'entretien avec le jury.

Déroulement

Les inscriptions sont ouvertes tout au long de l'année. Contactez-nous à l'adresse : vae@praxis.alsace

L'accompagnement alterne des phases collectives et individuelles sur un calendrier de 8 à 12 mois, se référant aux dates du calendrier annuel du certificateur (dépôt du L2 et entretien avec le jury VAE).

Différentes propositions d'accompagnement coexistent :

- **L'accompagnement collectif** (24h)
Coût : 1920 euros TTC
- **L'accompagnement individuel** (13h)
Coût : 1220 euros TTC

Les tarifs ne comprennent pas l'étude de faisabilité préalable à la demande de recevabilité qui s'élève à un montant de 300€ TTC et seront facturés en sus.